



**UNIVERSITÉ
DE MONCTON**

ÉVALUATION DES PROGRAMMES

**Psychologie
(cycles supérieurs)**

**Recommandation du
Comité conjoint de la planification
et
Avis du vice-rectorat à l'enseignement
et à la recherche**

CGV-200613

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Recommandation 1

Que l'École de psychologie révise les critères d'admission aux programmes de Maîtrise ès arts en psychologie et de Doctorat en psychologie (Ph. D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.

Recommandation 2

Que l'École de psychologie examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de Maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.

Recommandation 3

Que l'École de psychologie explore les possibilités de mieux coordonner leurs activités afin d'améliorer le processus d'admission.

Recommandation 4

Que l'École de psychologie explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés.

Recommandation 5

Que l'École de psychologie explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Évaluation des programmes de M.A.Ps. et de Ph.D. en psychologie

Avis du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche au Comité conjoint de la planification

1. Introduction

Les 20 et 21 novembre 2018, le professeur Simon Grondin, de l'Université Laval, et la professeure Carmen Poulin, de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB), visitaient le campus de Moncton en tant qu'évaluateurs externes afin d'examiner les programmes de maîtrise ès arts en psychologie (M.A.Ps.) et de doctorat en psychologie (Ph.D.) et de donner leur avis au sujet de ces programmes. Ils ont remis leur rapport d'évaluation le 13 décembre 2018.

Comme prévu dans la politique d'évaluation des programmes, le Comité des études supérieures – recherche (CES-R) de l'École de psychologie, la doyenne de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires (FSSSC), Natalie Carrier, et le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR), Francis LeBlanc, ont eu l'occasion de réagir au rapport de l'équipe d'évaluation. Les rapports du CES-R et de la FSSSC datent du 28 mai 2019 alors que celui de la FESR date du 3 septembre 2019.

À la suite de l'étude du rapport d'autoévaluation préparé par le CES-R de l'École de psychologie, du rapport de l'équipe d'évaluation externe Grondin et Poulin et des réactions du CES-R de l'École de psychologie et du décanat de la FSSSC et de la FESR à ce rapport, le Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche présente au Comité conjoint de la planification son rapport d'évaluation des programmes de M.A.Ps. et de Ph.D. en psychologie.

2. Réponse au mandat d'évaluation

L'École de psychologie offre trois programmes aux études supérieures, dont deux sont axés sur la formation en recherche (M.A.Ps. et Ph.D.) et un est axé sur la pratique de la psychologie clinique (D.Psy.).

La maîtrise ès arts en psychologie (M.A.Ps.), d'une durée normale de 24 mois à temps plein, vise à permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à la conduite de recherches en psychologie. Pour y être admis, les candidats et candidates doivent détenir un baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie avec une moyenne minimale de 3,00.

Le doctorat en psychologie (Ph.D.), d'une durée normale de 36 mois à temps plein, vise à permettre aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à la conduite autonome de recherches en psychologie ainsi qu'à l'enseignement dans cette discipline au niveau universitaire. Pour y être admis, les candidates et candidats doivent détenir une maîtrise en psychologie ou avoir complété la scolarité de la maîtrise avec une moyenne minimale de 4,00 et

avoir présenté un projet de thèse jugé satisfaisant par le Comité des études supérieures de l'École de psychologie.

Le doctorat professionnel en psychologie (D.Psy.), d'une durée normale de 48 mois consécutifs à temps plein, mène à l'obtention du grade de docteur ou docteur en psychologie à partir d'un baccalauréat avec spécialisation ou majeure en psychologie. Le D.Psy vise à satisfaire à toutes les exigences de l'Accord de reconnaissance réciproque (ARR), signé par le Collège des psychologues du Nouveau-Brunswick (CPNB) et les organismes de réglementation de la pratique de la psychologie dans les autres juridictions provinciales et territoriales du Canada.

Cette évaluation porte uniquement sur les programmes de formation en recherche (M.A.Ps. et Ph.D.).

2.1 Le contenu du programme et son évolution

Les évaluateurs externes notent que « la structure des programmes de maîtrise et de Ph.D. en psychologie est très adéquate » (p. 30) et que « les étudiants sont également préparés adéquatement pour entreprendre des études de Ph.D. en psychologie » (p. 30). À leur avis, il serait avantageux d'ajouter des cours en cognition, intelligence artificielle, méthodologies qualitatives et évaluation de programmes afin « de mettre les programmes à jour et de tenir compte de certaines percées récentes dans des domaines qui touchent la psychologie » (p. 30).

Au niveau du baccalauréat en psychologie, l'équipe d'évaluation suggère « de considérer la possibilité de développer un « profil distinction » qui permettrait aux meilleurs étudiants de quatrième année du baccalauréat de faire deux cours de maîtrise lors de leur dernière session » (p. 31). « Ces cours serviraient à compléter la scolarité de baccalauréat et seraient crédités dans le parcours de la maîtrise » (p. 31). Le CES-R note que l'École y travaillera (p. 4).

Ils recommandent aussi « de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'à l'entrée dans le programme de maîtrise, que les étudiants aient des bases solides en matière de méthodes de recherche et d'analyses de données » (p. 35). Le CES-R affirme que l'École aimerait offrir le cours PSYC4001 *Méthodes et statistiques avancées* plus régulièrement (p. 4).

M.A.Ps.

Les évaluateurs externes recommandent « d'assouplir considérablement les critères d'admission à la maîtrise en psychologie de manière à intégrer des étudiants qui ont une mineure à la psychologie ou qui ont un profil en santé » (p. 40). Ils suggèrent aussi « de considérer la possibilité qu'une étudiante ou un étudiant puisse amorcer son programme de maîtrise dès la session d'été qui suit l'obtention du baccalauréat » (p. 39). Le CES-R note que la session d'été débute avant la remise des diplômes, les étudiants ayant alors le statut d'« admission anticipée » (p. 3).

Ils proposent de « rendre obligatoires les deux cours de méthodes (recherche et statistiques) à l'entrée dans le programme à la session d'automne » (p. 40). Le CES-R observe que ces cours sont « offerts en succession à la demande du programme de D.Psy. » (p. 5).

L'équipe d'évaluation recommande « que le cours Séminaire de thèse (PSYC6301) soit offert toutes les sessions d'automne et soit obligatoire pour tous les étudiants qui commencent à la

maîtrise » et « que le projet de thèse soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne, soit à la fin du cours Séminaire de thèse » (p. 31). Les évaluateurs externes mentionnent la possibilité d'y ajouter des éléments tels que « le développement d'une demande de bourse à l'un des trois organismes nationaux (CRSH, IRSC ou CRSH) » (p. 31). Le CES-R note que PSYC6301 ne constitue pas un cours comme tel mais sert plutôt à encadrer la présentation des projets de thèse. Le doyen de la FESR trouve cette recommandation très intéressante et encourage l'École à l'examiner.

Ils suggèrent aussi « de considérer la possibilité que les 9 crédits de stages à la maîtrise requièrent un investissement de 405 heures plutôt que de 500 heures » (p. 39) et « qu'une offre d'admission au D.Psy faite à une étudiante ou à un étudiant à la maîtrise soit conditionnelle à l'obtention de la maîtrise » (p. 40). Le CES-R indique que la définition du crédit de stage revient au Sénat.

Les évaluateurs externes trouvent que les études de M.A. et de Ph.D. sont un peu trop longues en moyenne (p. 30). Ils recommandent « de ne pas compter dans la charge de travail des professeurs les étudiants qui en sont à une troisième année ou plus au M.A. » (p. 31). Le CES-R appuie cette recommandation (p. 6).

Ph.D.

Les évaluateurs externes recommandent « d'assouplir l'admission à la maîtrise ou au Ph.D. recherche de manière à favoriser l'intégration d'étudiantes ou d'étudiants n'ayant pas un baccalauréat en psychologie. Cette mesure permettrait notamment l'intégration d'étudiants ayant des formations en sciences de la santé » (p. 37). Le CES-R s'engage à réviser les critères d'admission « pour diversifier le type de formation acceptable pour les études à la M.A.Ps. et au Ph.D. » (p. 5).

Ils suggèrent « de promouvoir le passage direct de la maîtrise au doctorat pour valoriser le Ph.D. recherche et raccourcir un peu la durée des études en recherche » (p. 39). Le CES-R mentionne qu'une candidate a choisi de se prévaloir de l'option de passer directement au doctorat après la scolarité de la maîtrise (p. 4).

Ils recommandent aussi « de ne pas compter dans la charge de travail des professeurs les étudiants qui en sont [...] en cinquième année ou plus au Ph.D. recherche » (p. 31). Le CES-R appuie cette recommandation (p. 6).

Les évaluateurs externes proposent la création d'un cours de méthodes qualitatives. Ils notent que « les doctorantes et doctorants seraient avantagés par une formation à l'utilisation de logiciels spécialisés tel que NVivo » (p. 35).

Ils suggèrent de « rappeler que les étudiantes et étudiants au doctorat peuvent faire les deux stages de recherche de 6 crédits lors de sessions différentes, mais aussi lors d'une même session de manière à pouvoir aller passer une session à l'étranger » (p. 39).

En priorité, l'équipe d'évaluation recommande la création d'un troisième programme de doctorat « qui permettrait d'obtenir à la fois un droit de pratique de la psychologie clinique au Nouveau-Brunswick et un diplôme de Ph.D. Il pourrait s'agir d'une double diplomation (Ph.D. et D.Psy) ou

de la création d'un programme de type « Recherche/Intervention » (p. 30-31). Le CES-R a déjà amorcé des réflexions sur cette possibilité (p. 1). Le doyen de la FESR indique qu'«il semblerait qu'un tel cheminement existe dans d'autres universités » (p. 1). Notons que les admissions au programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention) de l'Université de Montréal sont suspendues. L'Université Laval offre toujours un programme de Ph.D. en psychologie – recherche et intervention (orientation clinique).

Recommandation 1

Que le CES-R révise les critères d'admission aux programmes de maîtrise ès arts en psychologie et de doctorat en psychologie (Ph.D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.

Recommandation 2

Que le CES-R examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.

2.2 La direction et les ressources professorales

Les évaluateurs externes recommandent « l'embauche d'au moins un professeur de plus afin de diversifier l'offre d'expertise. Ce professeur pourrait avoir des expertises soit dans les domaines de la modélisation, des statistiques avancées et de l'intelligence artificielle, ou dans l'évaluation de programmes et les méthodologies qualitatives » (p. 33). Le CES-R note que l'École de psychologie a embauché un professeur spécialisé en modélisation cognitive (p. 5).

Ils proposent « l'embauche, au moins à temps partiel, d'un coordonnateur de stages pour faire des ponts entre les programmes de recherche en psychologie de l'Université de Moncton et l'industrie privée et les organismes communautaires de la région » (p. 33). Le CES-R appuie cette recommandation (p. 5).

L'équipe d'évaluation recommande « la mise en place d'une instance qui verrait à coordonner les activités des deux CES déjà en place. Cette instance pourrait être composée du directeur de chacun des CES et du directeur de l'École » (p. 33). Le CES-R note qu'il faudra faire la révision et la mise à jour de l'organigramme de fonctionnement de l'École de psychologie en vue de l'implantation du programme Ph.D./D.Psy. (p. 5). Le doyen de la FESR encourage le CES-R à « porter une attention particulière à cette recommandation » (p. 2). Il ajoute qu'« une telle démarche pourrait améliorer le processus d'admission » (p. 2).

Recommandation 3

Que le CES-R et le CES explorent les possibilités de mieux coordonner leurs activités afin d'améliorer le processus d'admission.

2.3 L'enseignement et les conditions associées

L'équipe d'évaluation note que « les professeurs semblent vraiment disponibles. Le milieu d'apprentissage nous semble donc stimulant. Les laboratoires sont spacieux et souvent bien éclairés grâce à une vue sur l'extérieur. Il y a une forte capacité d'accueil. » (p. 34).

Les évaluateurs externes recommandent « d'augmenter le budget de la bibliothèque afin d'assurer la disponibilité de ressources liées aux tests (Psy Tests par exemple) nécessaires à l'apprentissage et au développement d'expertise utilisés en milieu de travail » (p. 34).

Ils suggèrent de « songer à augmenter l'offre de cours aux études supérieures en recherche comportant une composante cognitive. » (p. 34). Ils recommandent aussi « d'intégrer rapidement dans les cours de méthodes quantitatives l'utilisation de logiciels spécialisés (par exemple SPSS, R) et d'augmenter l'entraînement à la lecture de ce que produisent ces logiciels et à l'interprétation des données » (p. 35).

2.4 Les résultats d'apprentissage et leurs atteintes

Les évaluateurs externes notent que « dans le programme, il y a la possibilité de faire des stages de recherche, et rien n'empêche les étudiants de faire ces stages dans des milieux diversifiés, en dehors de l'École de psychologie » (p. 34).

Ils soulèvent des éléments à renforcer : « Nous ne sommes pas certains que les étudiants atteignent les résultats escomptés en matière de psychologie quantitative. De plus, les étudiants ne reçoivent aucune formation en méthodologies qualitatives ni en formation d'évaluation de programmes. Ce genre de formation qui relève surtout, mais pas uniquement, des domaines appliqués de la psychologie (domaines communautaire, social, sportif, industriel et organisationnel) outillerait de façon avantageuse les étudiants pour le marché du travail en dehors des domaines cliniques et académiques. » (p. 34-35).

Recommandation 4

Que le CES-R explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés (par exemple, SPSS, R, NVivo).

2.5 L'appui aux étudiantes et aux étudiants

Les évaluateurs externes mentionnent que « l'appui financier pour les étudiants dans les programmes de recherche en psychologie nous semble plutôt mince. Aussi, le soutien social des étudiants qui arrivent de l'extérieur semble faire défaut » (p. 35). Ils recommandent « la création d'une rencontre d'accueil, fin août ou début septembre, pour tous les nouveaux étudiants des programmes de recherche afin de leur présenter les professeurs, les autres étudiants et les ressources (matérielles, d'aide psychologique ou de la bibliothèque) » (p. 36). Le CES-R note qu'« il y a déjà une rencontre d'accueil pour les étudiantes et étudiants de maîtrise » (p. 4).

Ils conseillent « de tenir une session d'information pour les étudiants à la maîtrise et pour les professeurs de l'École pour élaborer une stratégie de soutien financier (identification de sources potentielles de financement, notamment celles liées à l'appartenance à la francophonie canadienne) » (p. 36). Ils suggèrent de « considérer l'instauration d'un fonds de soutien financier, même minime (par exemple, 500\$ pour chacune de deux années), pour les étudiants à la maîtrise,

soutien qui pourrait être conditionnel à l'atteinte de certains objectifs (par exemple, recevoir l'approbation de projet à la fin de la première session d'automne, dépôt initial de la thèse avant la fin de la cinquième ou sixième session » (p. 36). Le CES-R appuie ces recommandations (p. 6).

Ils recommandent aussi que l'École dégage une petite somme d'argent pour offrir aux étudiants un Service d'aide à la recherche à l'École » (p. 36). Le CES-R note que ce genre de ressource existe déjà ailleurs à l'Université (p. 7).

Recommandation 5

Que le CES-R explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants (identification de sources de financement liées à la francophonie canadienne, une plus grande exploitation des bourses ou subventions des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), etc.).

2.6 La R-D-C et sa contribution

Les évaluateurs externes affirment que « nous avons noté une certaine hétérogénéité dans les niveaux de production scientifique (rythme de publication et engagement dans différentes sociétés scientifiques en dehors de l'université) des différents professeurs » (p. 32). Ils ajoutent que dans l'ensemble, « la production (enseignement, acquittement des responsabilités administratives, bonne conduite des différents programmes, production scientifique) est remarquable » (p. 32). « Le fait que trois des 14 professeurs de l'École obtiennent une subvention à la découverte du CRSNG est une force majeure à l'École » (p. 37).

Ils observent que « les aménagements pour la recherche sont de qualité et favorisent l'apprentissage et le développement de jeunes chercheurs » (p. 33).

Ils suggèrent des sources potentielles de financement : « Puisque l'École fait partie de la Faculté des sciences de la santé et des services communautaires, il nous semble qu'il pourrait y avoir une plus grande exploitation des ressources disponibles (bourses ou subventions des IRSC) en matière de santé » (p. 37).

2.7 Les programmes et le milieu

Les évaluateurs externes notent qu'« offrir des cours sur les méthodes qualitatives pourrait également s'avérer très utile pour desservir certains milieux communautaires » (p. 38). « L'École pourrait offrir un cours dans le domaine de l'évaluation de programmes pour permettre d'outiller les étudiants qui désirent travailler dans des milieux communautaires, appliqués, sportifs, industriels ou organisationnels » (p. 38).

Recommandations

Recommandation 1

Que le CES-R révise les critères d'admission aux programmes de maîtrise ès arts en psychologie et de doctorat en psychologie (Ph.D.) afin de favoriser l'intégration d'étudiantes et étudiants de domaines connexes.

Recommandation 2

Que le CES-R examine la pertinence d'exiger que le projet de thèse de maîtrise soit bien déterminé à la fin de la première session d'automne afin d'accélérer le parcours étudiant.

Recommandation 3

Que le CES-R et le CES explorent les possibilités de mieux coordonner leurs activités afin d'améliorer le processus d'admission.

Recommandation 4

Que le CES-R explore la possibilité de renforcer la formation en méthodologies quantitatives et qualitatives et en évaluation de programmes et d'intégrer l'utilisation de logiciels spécialisés (par exemple, SPSS, R, NVivo).

Recommandation 5

Que le CES-R explore différentes stratégies de soutien financier aux étudiantes et étudiants (identification de sources de financement liées à la francophonie canadienne, une plus grande exploitation des bourses ou subventions des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), etc.).

Tableau des inscriptions et des diplômées et diplômés
Psychologie (cycles supérieurs)

PROGRAMME	INSCRIPTIONS								DIPLÔMÉES/DIPLÔMÉS							
	2012-2013*	2013-2014*	2014-2015*	2015-2016*	2016-2017**	2017-2018**	2018-2019**	A2019**	2011-2012*	2012-2013*	2013-2014*	2014-2015*	2015-2016*	2016-2017**	2017-2018**	2018-2019**
MA en psychologie	12	12	15	14	18	13	16	15	10	4	2	3	3	7	3	0
Doctorat en psychologie	11**	5**	4**	4	3	2	4	6	1	3	2	1	2	1	4	1

* Données retrouvées dans le rapport d'autoévaluation.

** Source : Registrariat (U de M)